



Eidgenössisches Volkswirtschaftsdepartement

HANDELSABTEILUNG

Département fédéral de l'économie publique

DIVISION DU COMMERCE

Cl/Ze - Int. 870 *allg*
 Coopération industrielle
 avec les pays de l'Europe
 de l'Est

3003 Berne, le 11 mai 1976

Vorort de l'Union suisse
 du commerce et de l'industrie
 Case postale 235

8022 Z u r i c h

Monsieur le Directeur,
 Messieurs,

Face aux requêtes réitérées de nos partenaires économiques à commerce d'Etat en faveur de la conclusion d'accords de coopération économique, nous avons toujours déclaré qu'ils ne prenaient pas en considération notre structure économique. Cependant tenant compte de leur système, nous estimons aujourd'hui que la création d'une organisation mixte, ouverte, du côté suisse, aux représentants de l'industrie, pourrait favoriser une croissance des échanges entre nos pays. Il s'agirait simplement de rendre opérationnelle la clause de coopération qui figure dans nos accords et, pour ce faire, de créer sous l'égide des Commissions mixtes des groupes sectoriels à l'instar de ceux que nous évoquons dans notre rapport du 5 mai 1976 sur la première session de la Commission mixte polono-suisse.

Nous soumettons, ci-joint, à votre appréciation une note qui contient les divers aspects que pourrait revêtir cette coopération.

Nous vous saurions gré de nous faire connaître votre point de vue dès que possible.

Veuillez agréer, Monsieur le Directeur, Messieurs, l'expression de nos sentiments distingués.

Annexe mentionnée

Copie:

- DPF, Division de politique I/Service économique et financier
- Ambassades de Suisse à Berlin DDR, Budapest, Bucarest, Belgrade, Moscou, Pékin, Prague, Sofia, Varsovie
- MM. le Directeur Jolles
 Ambassadeur Rothenbühler, Jacobi, Bettschart, Dunkel
 Ministre Moser, von Tscharner
 Vice-Directeur Hofer
 Ro, Lug, Km, Pw, Cl, So

Note sur les voies et les moyens d'intensifier la coopération économique industrielle et technique avec les pays socialistes d'Europe orientale

La Suisse n'a pas suivi l'exemple de nombreux pays occidentaux qui ont conclu ces dernières années des accords spécifiques de coopération économique et industrielle avec les pays socialistes d'Europe orientale. Cette absence d'accords d'un type nouveau a été compensée par l'insertion dans nos récents accords ¹⁾ sur les échanges économiques d'une clause dite de coopération.

Nonobstant cette clause, nos partenaires socialistes nous ont proposé à maintes reprises la conclusion d'accords de coopération ²⁾. Face à ces propositions, nous leur avons suggéré d'utiliser pleinement les accords existants et de tirer profit de la clause de coopération.

Concrètement, cela pourrait prendre la forme de groupes sectoriels mixtes sous l'égide des Commissions mixtes (instituées dans tous nos accords) dans les domaines suivants par exemple: construction mécanique - en particulier machines-outils - industrie électrique et électronique, chimie, matériel de transports, industrie horlogère, industrie alimentaire et textiles.

L'institutionnalisation de tels groupes permettrait ainsi aux entreprises suisses de s'insérer dans le commerce extérieur des pays socialistes dès la phase de la formation du plan.

1) avec la Tchécoslovaquie, la Bulgarie, la Roumanie, la Pologne, la Hongrie, la RDA

2) Ce fut officiellement le cas lors de la dernière réunion de la Commission mixte helvético-polonaise en mai 1976.

- 2 -

Ces groupes sectoriels seraient composés du côté des pays socialistes de représentants du Ministère du commerce extérieur (octroi des devises), des offices de planification, des ministères techniques, des entreprises industrielles concernées par la coopération envisagée. Du côté helvétique, le groupe pourrait comprendre des représentants de l'industrie, des associations faitières et de la Division du commerce.

Fonction et rôle des groupes sectoriels:

- Ces groupes s'informeront mutuellement des diverses possibilités de coopération industrielle (dans les deux pays et sur les marchés tiers). Les offres qui seraient soumises aux groupes par les pays socialistes devraient être établies en fonction des plans quinquennaux et annuels. (Les décisions des planificateurs socialistes relatives aux projets de coopération industrielle - bilatérale et sur les marchés tiers - devraient être communiquées aux groupes d'experts mixtes).
- Sur la base des renseignements obtenus, l'information serait répercutée auprès de toutes les entreprises nationales susceptibles de s'intéresser à des contrats de coopération.
- Chaque groupe serait ensuite appelé à dresser des listes de projets agréés et à faire un rapport sur son activité à la Commission mixte. Les chefs de file de chacun de ces groupes - qui pourraient provenir, du côté helvétique, du secteur privé - seraient admis à siéger dans la Commission mixte.

Rappelons qu'en ce qui concerne nos relations avec l'URSS - en l'absence d'un accord de "nouvelle génération" - la procédure serait quelque peu différente. Nous envisageons de conclure avec ce pays un accord-cadre gouvernemental sur la coopération économique, industrielle et scientifico-technique; cet accord servira de base légale pour l'élaboration d'un programme de coopération groupant les listes de projets présentés par les parties. L'établissement du programme, la surveillance de son exécution, ses éventuelles adaptations aux nouvelles conditions, seront confiés à la Commission

mixte CH-URSS, créée en 1973, au sein de laquelle la partie suisse est représentée par la "Communauté d'Intérêts Suisse-URSS", émanation du Vorort. En prévision de la prochaine session de ladite Commission mixte (juin 1976, Zurich) la "Communauté d'Intérêts" a décidé d'instituer des groupes sectoriels (ont été retenus les secteurs: construction de machines, chimiques, textiles, industries alimentaires) qui auraient des tâches identiques à celles des groupes envisagés ci-dessus.

L'augmentation de nos exportations vers les pays de l'Est bute également sur le déficit croissant des Etats socialistes.

La coopération industrielle même si elle est de nature à atténuer ce déficit ne pourra pas le compenser entièrement. Il conviendrait, dès lors, de leur proposer une coopération avec les pays socialistes au niveau de leur efforts de promotion commerciale vers la Suisse (ou en transit par la Suisse). On pourrait ainsi créer, entre autres, des groupes d'experts composés du côté suisse d'importateurs et de commerçants qui favoriseraient (dans des secteurs non concurrentiels pour l'économie suisse) les exportations socialistes.